

Interview d'Ignace Rey dans le Nouvelliste

Deux mensonges en une phrase!

La FMEF a réalisé une série d'interviews des candidats au Conseil d'Etat sur son site internet, afin de mieux les profiler vis-à-vis de la fonction publique. Ignace Rey n'a pas été intégré à cette série. Mal à l'aise face au journaliste qui le lui fait remarquer dans une interview parue dans le Nouvelliste du lundi 21 février, le candidat à la non élection au Conseil d'Etat Ignace Rey réplique en accumulant deux mensonges dans la même phrase. C'est beaucoup pour quelqu'un qui se prétend le chantre des droits et du respect de la loi.

Ignace Rey déclare in extenso: «La conférence de presse donnée par le Conseil d'Etat le 30 mars 2004 a eu pour effet de contraindre la FMEF, qui est un appareil d'Etat, à accepter la thèse présentée au public sans vérification des faits ».

Je ne peux pas lire de telles énormités dans la presse et rester les bras croisés.

Une totale indépendance

D'abord, la FMEF n'est pas un appareil d'Etat. Elle regroupe treize associations souveraines qui défendent en toute indépendance les intérêts des magistrats, des enseignants et des fonctionnaires du canton du Valais. Elle assure cette mission sans se laisser contraindre par quiconque à quoi que ce soit. Selon une décision du Tribunal fédéral, la FMEF constitue le seul partenaire social reconnu de l'employeur Etat du Valais. Il est cocasse de voir Ignace Rey, qui se targuait tant de la «dynamique du partenariat de la FMEF et du Conseil d'Etat», laisser entendre qu'il existe une collusion, voire une allégeance de notre Fédération au gouvernement cantonal.

Ensuite, le comité directeur et le comité fédératif n'ont pas attendu la conférence de presse du 30 mars 2004 pour prendre de nombreuses mesures en vue de préserver les intérêts de la FMEF et de ses membres. Pour l'association faîtière de la fonction publique valaisanne, tout a déjà commencé lors de la séance du comité fédératif du 9 décembre 2003. Les faits, connus dans le détail par quelques personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de police, se sont mis à peser sur les relations entre la FMEF et son ancien secrétaire général. Celui-ci a été rapidement mis à pied et la FMEF s'est portée partie civile. Depuis, nous attendons sereinement le verdict de la Justice.

Pierre-André d'Andrès
Président de la FMEF